



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 février 2019 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy.

Procuration(s) : Mme GREGOIRE Anne-Marie donne pouvoir à M. BOUCHET Roland, M. GREMILLON Maurice donne pouvoir à Mme DORAT Sandrine.

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. DESOUCHE Dominique

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 21 janvier 2019.

2019-006 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2019-007 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Sandrine DORAT, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la commune et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	140 510,89	140 510,89	820 197,63	820 197,63
Réalisé :	96 246,14	110 983,27	770 981,67	823 967,46
Résultat de clôture de 2017		5 559,31		43 140,28
Intégration du résultat 2017 du CLSH				3 660,91
Reste à réaliser :	34 380,00	12 200,00		
Résultat de clôture de l'exercice		20 296,44		99 786,98
Résultat global :		EXCEDENT de 120 083,42		

2019-008 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 52 985,79
- un excédent reporté de 43 140,28
- une intégration de résultat de clôture du CLSH de 3 660,91

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 99 786,98

- un excédent d'investissement de 20 296,44
 - un déficit des restes à réaliser de 22 180,00
 Soit un déficit de financement de 1 883,56
 DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT de 99 786,98
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 1 883,56
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 97 903,42
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT de 20 296,44

2019-009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMMERCE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 du commerce, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2019-010 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU COMMERCE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Sandrine DORAT, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du commerce et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	21 660,79	21 660,79	26 185,55	26 185,55
Réalisé :	1 620,35	21 636,60	17 718,38	17 672,45
Résultat reporté de 2017	11 568,62			11 568,62
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice		8 447,63	45,93	
Résultat global :	8 401,70			

2019-011 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 45,93
- un déficit reporté de 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 45,93

- un excédent d'investissement de 8 447,63
- un déficit des restes à réaliser de 0,00

Soit un besoin de financement de 0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT de 45,93

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) DEFICIT de 45,93

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT de 8 447,63

2019-012 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 du lotissement de « La Touche », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2019-013 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Sandrine DORAT, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du lotissement de « La Touche » et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	400 000,00	400 000,00	1 174 666,93	1 174 666,93
Réalisé :	146 727,19	200 000,00	201 721,00	201 977,14
Résultat reporté de 2017	200 000,00			924 666,93
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice	146 727,19			924 923,07
Résultat global :	EXCEDENT de 778 195,88			

2019-014 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 256,14

- un excédent reporté de 924 666,93

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 924 923,07

- un déficit d'investissement de 146 727,19

- un déficit des restes à réaliser de 0,00

Soit un besoin de financement de 146 727,19

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT de 924 923,07

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT de 924 923,07

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT de 146 727,19

2019-015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA SALLE POLYVALENTE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 de la Salle Polyvalente, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2019-016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Sandrine DORAT, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la Salle Polyvalente et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	36 585,93	36 585,93	34 130,85	34 130,85
Réalisé :	16 014,40	11 587,77	30 277,77	30 277,77
Résultat reporté de 2017		24 979,53		
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice		20 552,90		0,00
Résultat global :	EXCEDENT de 20 552,90			

2019-017 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de 0,00

- un excédent reporté de 0,00

Soit un résultat de fonctionnement cumulé de 0,00

- un excédent d'investissement de 20 552,90
- un déficit des restes à réaliser de 0,00
Soit un excédent de financement de 20 552,90
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : 0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT de 20 552,90

2019-018 CONVENTION DE SERVICE PARTAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN POUR LES ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le renouvellement de la convention de service partagé entre la Communauté de Communes des Vallées du Clain et la commune d'Aslonnes pour les activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents y afférent.

2019-019 REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CHARTE DE BONNE CONDUITE

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les modifications proposées et dit que le nouveau règlement restera annexé à la présente,
- adopte la charte de bonne conduite,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature de ce règlement.

2019-020 REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les modifications proposées et dit que le nouveau règlement restera annexé à la présente,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour sa signature.

2019-021 ADHESION AU CONTRAT DE CAPTURE DES ANIMAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le contrat avec la SACPA d'un montant de 1 063,39 € TTC à partir du 1er mars 2019, pour la capture, la prise en charge, le ramassage et le transport des animaux vivants (ou morts) sur la voie publique,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2019-022 FIXATION D'UN FORFAIT POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les coûts induits par le gardiennage, la surveillance, la capture et le transport des animaux sont à la charge exclusive du propriétaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un montant forfaitaire qui sera réclamé à un propriétaire dont l'animal a nécessité la capture aux frais de la commune.

Eu égard au coût des services de capture, Monsieur le Maire propose de fixer ce forfait à 50 € par capture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de fixer le montant réclamé aux propriétaires pour chaque capture à 50 €,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter ce règlement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- précise qu'il a reçu plusieurs personnes intéressées par une éventuelle reprise du commerce, et informe qu'il va prochainement réunir les membres du conseil municipal, chacun devant y réfléchir auparavant afin d'apporter des solutions et de statuer sur le devenir de cette activité,
- relate les avancées relatives à l'élaboration du P.L.U.i., et précise que des réunions auront lieu prochainement pour finaliser
- sollicite les prévisions de dépenses d'investissement à prévoir budget 2019,
- informe :

- o qu'il a acheté une tondeuse KUBOTA de 1,50 m de large avec bac de ramassage et balayeuse, d'occasion pour une somme de 2 000 €,
- o que le recensement de population s'est terminé avec succès, la commune ayant obtenu un fort rendement de collecte dématérialisée,
- o que les travaux d'alimentation du central téléphonique du bourg en fibre optique débuteront le 15 mars prochain,
- o qu'étant donné que les moteurs des cloches de l'église vont être réparés, celles-ci sonneront à nouveau quotidiennement.

Fait à ASLONNES le 26 février 2019
Le Maire,
Roland BOUCHET

